

**Sujet :** RE: IMPORTANT DEMANDE AVIS phase examen DDAEnv : confortement et mise en conformité 2 systèmes d'endiguement Arve et Borne BONNEVILLE  
**De :** ARS-DT74-ENVIRONNEMENT-SANTE (par AdER) <ARS-DT74-ENVIRONNEMENT-SANTE@ars.sante.fr>  
**Date :** 23/01/2023 à 14:23  
**Pour :** "anne.dume@haute-savoie.gouv.fr" <anne.dume@haute-savoie.gouv.fr>  
**Copie à :** "LE CALLENNEC, Caroline (ARS-ARA)" <caroline.lecallennec@ars.sante.fr>

Bonjour,

Il a été vérifié que les travaux envisagés (confortement et reconstruction des digues du Borne et de l'Arve sur la commune de Bonneville) sont localisés en dehors d'un périmètre de protection de captage d'eau potable.

Le projet cité en objet n'est pas de nature à engendrer un impact concernant les enjeux sanitaires dont j'ai la charge, **j'émet donc un avis favorable.**

Néanmoins il doit être rappelé au pétitionnaire que les bords de cours d'eau sont des milieux spécialement enclins à l'installation des ambrosies car les semences de ces plantes peuvent flotter et être disséminées le long. Le fonctionnement hydrologique d'un cours d'eau (crues, inondations, instabilité du sol, etc.) crée perpétuellement de nouvelles niches écologiques propices à l'établissement des plantes pionnières comme l'ambrosie. La végétalisation par des espèces autochtones (plantation de saules, couvert graminées, etc.) peut être une solution sur certains milieux pour concurrencer l'ambrosie.

Je vous transmets le « Guide Ambrosie sur chantier 2017 » afin de sensibiliser le pétitionnaire à cet enjeu de santé publique. Il est rappelé que le département de la Haute-Savoie est doté, d'un arrêté préfectoral imposant la destruction obligatoire de cette plante (n° ARS/DD74/ES/2019-29 du 15 juillet 2019).

**Cordialement,**

**Gaëlle DELFINI**  
Technicienne Environnement Santé  
Délégation Départementale de la Haute-Savoie  
Tél 04 26 20 93 38

241 rue Garibaldi  
CS 93383 – 69418 Lyon cedex 03  
04 72 34 74 00  
[www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr)

sign\_mail2

---

**De :** DUME Anne (Chargée de mission digues et domaine public fluvial) - DDT 74/SEE <[anne.dume@haute-savoie.gouv.fr](mailto:anne.dume@haute-savoie.gouv.fr)>  
**Envoyé :** mercredi 21 décembre 2022 16:46  
**À :** ARS-DT74-ENVIRONNEMENT-SANTE <[ARS-DT74-ENVIRONNEMENT-SANTE@ars.sante.fr](mailto:ARS-DT74-ENVIRONNEMENT-SANTE@ars.sante.fr)>  
**Cc :** "ASSADET Damien (Chef de service) - DDT 74/SEE" <[damien.assadet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:damien.assadet@haute-savoie.gouv.fr)>  
**Objet :** IMPORTANT DEMANDE AVIS phase examen DDAEnv : confortement et mise en conformité 2 systèmes d'endiguement Arve et Borne BONNEVILLE

Bonjour,

Dans le cadre de l'instruction du DDAEnv du SM3A, réceptionné complet le 20 décembre 2022, et portant sur les travaux de confortement et mise en conformité des systèmes d'endiguement SE-ARVE-RG-BONNE-26.24 et SE-ARVE-RG-STPIE-27.17 sur les communes de Bonneville et Saint-Pierre-en-Faucigny, je vous adresse ci-joint la demande d'avis de votre service ainsi que les pièces du dossier de DAEnv.

**Votre réponse est attendue avant le 3 février 2023.**

En restant à votre disposition pour tout renseignement,

Bien cordialement,

--

**Anne DUME**

Chargée de mission politique de l'eau, digues et domaine public fluvial  
Service eau-environnement  
Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie

15 rue Henry Bordeaux 74998 ANNECY CEDEX 9  
Tel : +33 4 50 33 77 30 - Mobile : +33 6 64 41 32 82  
[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA  
RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-  
ALPES**

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de la Haute-  
Savoie

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !

---

— Pièces jointes : —

Guide Ambroisie sur chantier 2017.pdf

5,3 Mo